

Bordereau attestant l'exactitude des informations - REIMS - 5103 - Documents comptables (B-S) -
Dépôt le 27/08/2026 - B2026/008290 - 2021 B 01421 - 907 561 377 - A.W.A

Bilan Actif

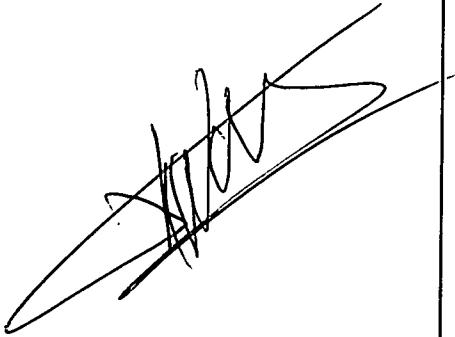
Période du 01/01/25 au 31/12/25

Edition du 29/06/26

AWA

Devise d'édition EURO

ACTIF	Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net (N) 31/12/2025	Net (N-1) 31/12/2024
Capital souscrit non appelé (I)				
Frais d'établissement (II)				
Immobilisations incorporelles				
Frais de développement				
Concession, brevets, licences, marques, procédés, solutions informatiques, droits et valeurs similaires	7 344	6 954	390	1 306
Fonds commercial	37 500		37 500	37 500
Autres immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles en cours, avances et acomptes				
TOTAL immobilisations incorporelles :	44 844	6 954	37 890	38 806
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage industriel	2 402	1 087	1 315	1 728
Autres immobilisations corporelles	96 424	52 913	43 511	55 593
Immobilisations corporelles en cours, avances et acomptes				
TOTAL immobilisations corporelles :	98 826	54 000	44 826	57 321
Immobilisations financières				
Participations				
Créances rattachées à des participations				
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	12 600		12 600	15 100
TOTAL immobilisations financières :	12 600		12 600	15 100
TOTAL ACTIF IMMOBILISÉ (III)	156 270	60 954	95 317	111 228
Stocks et en-cours				
Matières premières et autres approvisionnements				
En-cours de production				
Produits finis				
Marchandises	604 844		604 844	787 703
TOTAL stocks et en-cours :	604 844		604 844	787 703
Avances et acomptes versés sur commandes				11 431
Créances				
Créances clients et comptes rattachés	41 648		41 648	41 901
Autres créances	6 716		6 716	35 318
Charges constatées d'avance	2 905		2 905	5 826
Capital souscrit et appelé, non versé				
TOTAL créances :	51 269		51 269	83 045
Valeurs mobilières de placement				
Actions propres				
Autres titres				
Instruments financiers à terme et jetons détenus				
Disponibilités	66 078		66 078	565
TOTAL valeurs mobilières de placement :	66 078		66 078	565
TOTAL ACTIF CIRCULANT (IV)	722 191		722 191	882 744
Frais d'émission des emprunts (V)				
Primes de remboursement des emprunts (VI)				
Écarts de conversion et différences d'évaluation - Actif (VII)				
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV + V + VI + VII)	878 461	60 954	817 508	993 972

PASSIF	Net (N) 31/12/2025	Net (N-1) 31/12/2024
Capital Primes d'émission, de fusion, d'apport, ... Écarts de réévaluation Écarts d'équivalence Réserves Réserve légale Réserves statutaires ou contractuelles Réserves réglementées Autres réserves Report à nouveau Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte) Subventions d'investissement Provisions réglementées	50 000 5 000 170 158 (62 406)	50 000 113 592 61 566
TOTAL CAPITAUX PROPRES (I)	162 752	225 158
Produits des émissions de titres participatifs Avances conditionnées		
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES (I bis)		
Provisions pour risques Provisions pour charges		
TOTAL PROVISIONS (II)		
Emprunts obligataires convertibles Autres emprunts obligataires Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit Emprunts et dettes financières diverses (2) Instruments financiers à terme Avances et acomptes reçus sur commandes en cours Dettes fournisseurs et comptes rattachés Dettes fiscales et sociales Dettes sur immobilisations et comptes rattachés Autres dettes Produits constatés d'avance	 515 996 16 519 66 947 53 971 1 323	40 542 505 878 389 180 540 41 465
TOTAL DETTES (III) (1)	654 756	768 814
Ecarts de conversion et différences d'évaluation - Passif (IV)		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)	817 508	993 972

(1) Dont à moins d'un an (hors avances et acomptes reçus sur commandes en cours)
(2) Dont emprunts participatifs

Compte de Résultat (Première Partie)

AWA

Période du 01/01/25 au 31/12/25
Edition du 29/06/26
Devise d'édition EURO

RUBRIQUES	France	Export	Net (N) 31/12/2025	Net (N-1) 31/12/2024
Ventes de marchandises	1 527 179		1 527 179	1 877 816
Production vendue	169 149		169 149	169 167
Montant net du chiffre d'affaires	1 696 328		1 696 328	2 046 983
Production stockée				
Production immobilisée				
Subventions			3 500	1 834
Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions				1 375
Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles				
Autres produits			1 921	36
TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION (I)			1 701 749	2 050 228

Achats de marchandises	1 034 691	1 869 034
Variation de stock	173 300	(358 454)
Achats de matières premières et autres approvisionnements	(12 039)	(72 161)
Variation de stock	9 560	(15 886)
Autres achats et charges externes (1)	244 565	243 714
Impôts, taxes et versements assimilés	28 422	15 695
Salaires	199 809	205 867
Cotisations sociales	53 500	68 525
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	21 240	22 987
Sur immobilisations : dotations aux amortissements		
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations		
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations		
Dotations aux provisions		
Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées		
Autres charges	990	31
TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION (II)	1 754 037	1 979 350

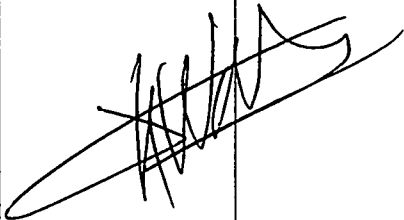
(1) Y compris :

- Redevances de crédit-bail mobilier
- Redevances de crédit-bail immobilier

Compte de Résultat (Seconde Partie)

AWA

Période du 01/01/25 au 31/12/25
Edition du 29/06/26
Devise d'édition EURO

RUBRIQUES	Net (N) 31/12/2025	Net (N-1) 31/12/2024
RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)	(52 288)	70 877
Bénéfice attribué ou perte transférée (III) Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)		
De participation D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé Autres intérêts et produits assimilés (2) Reprises sur provisions et transferts de charges Différences positives de change Produits des cessions d'immobilisations financières Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement et d'instruments de trésorerie		
TOTAL PRODUITS FINANCIERS (V)		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions Intérêts et charges assimilées (3) Différences négatives de change Valeurs comptables des immobilisations financières cédées Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement et d'instruments de trésorerie	10 118	8 073
TOTAL CHARGES FINANCIERES (VI)	10 118	8 073
RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)	(10 118)	(8 073)
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)	(52 406)	62 804
PRODUITS EXCEPTIONNELS (VII)		38 615
CHARGES EXCEPTIONNELLES (VIII)		18 339
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		20 276
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX) Impôts sur les bénéfices (X)		21 514
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)	1 701 749	2 088 843
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)	1 764 155	2 027 277
BÉNÉFICE OU PERTE	(62 406)	61 566

(2) Dont produits concernant les entités liées
(3) Dont intérêts concernant les entités liées

AWA
Société par actions simplifiée
Au capital de 50.000 €
Siège Social : 16 rue Léna Bernstein 51100 Reims
RCS REIMS 907 561 377

PROCES VERBAL
DECISION DE L'ASSOCIE UNIQUE
DU 30 JUIN 2026

L'an deux mille vingt six
Le 30 juin 2026

Le soussigné Monsieur Laurent WALKER, agissant en qualité de représentant de la société ILKLEY FINANCE, associé unique de la société AWA, Société par actions simplifiée, au capital de 50.000e

I- A préalablement exposé ce qui suit :

En sa qualité de Président de la société, la société ILKLEY FINANCE, associé unique, a établi l'inventaire et arrêté les comptes (bilan, compte de résultat et annexe) de l'exercice clos ; il a également établi le rapport de gestion sur les opérations de l'exercice écoulé.

La société ILKLEY FINANCE, associé unique, a pris connaissance de ces documents.

II- A pris les décisions suivantes :

- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2025 et quitus au Président,
- Affectation du résultat de l'exercice,
- Examen d'un projet d'augmentation de capital réservée aux adhérents d'un plan d'épargne d'entreprise,
- Conventions visées à l'article L.227-10 du Code de Commerce.

PREMIERE RESOLUTION

L'Associé unique, sur la base de son rapport de gestion approuve les comptes annuels, à savoir le bilan, le compte de résultat et l'annexe, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

L'Associé unique approuve les dépenses non déductibles de l'impôt sur les sociétés visées à l'article 39-4 du Code Général des impôts.

En conséquence, il donne au Président quitus entier et sans réserve de sa gestion pour l'exercice clos.



DEUXIEME RESOLUTION.

L'associé unique, après avoir constaté que les comptes de l'exercice font apparaître une perte de 62 406 euros décide de l'affecter de la manière suivante :

ORIGINE

Perte de l'exercice 62 406 euros

AFFECTATION

Compte au report à nouveau - 62 406 euros

Conformément à la loi, l'associé unique constate qu'aucun dividende n'a été distribué au titre des trois exercices précédents.

TROISIEME RESOLUTION

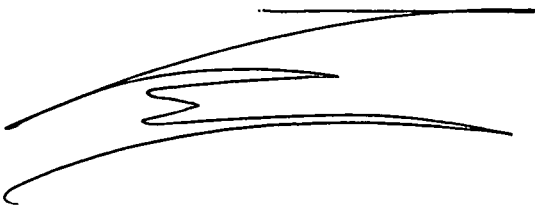
L'Associé unique, après avoir pris connaissance du rapport du Président, statuant en application des dispositions des articles L.225-129-6 du Code de Commerce et L.3332-18 et suivants du Code du Travail, décide qu'il n'y a pas lieu de procéder à une augmentation de capital social en numéraire au bénéfice des salariés de la société.

QUATRIEME RESOLUTION

L'associé unique prend acte de l'absence de convention de nature de celles visées à l'article L.227-10 du Code de Commerce qu'il a passé avec la société au cours de l'exercice écoulé.

De tout ce que dessus, l'associé unique a dressé et signé le présent procès-verbal.

Laurent WALKER



AWA
Société par actions simplifiée
Au capital de 50.000 €
Siège Social : 16 rue Léna Bernstein 51100 Reims
RCS REIMS 907 561 377

RAPPORT DE GESTION ANNUEL
EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2025

Le soussigné Monsieur Laurent WALKER, agissant en qualité de représentant de la société ILKLEY FINANCE, associé unique et Présidente de la société AWA, Société par actions simplifiée, au capital de 50.000 €, a, en vue de l'approbation des comptes de l'exercice clos, établi le présent rapport de gestion sur la situation et l'activité de la société durant l'exercice écoulé.

I - ACTIVITE DE LA SOCIETE AU COURS DE L'EXERCICE

- Situation et évolution de la société au cours de l'exercice

L'exercice a été caractérisé par l'activité de vente et réparation de véhicule de marque AIXAM.

- Evolution prévisible de la situation de la Société et perspectives d'avenir

Les objectifs pour le nouvel exercice sont les suivants :

- Poursuites des efforts commerciaux

- Faits caractéristiques de l'exercice

R.A.S.

- Evénements importants survenus depuis la date de clôture de l'exercice

R.A.S.

II - RESULTATS DE L'EXERCICE - AFFECTATION

- Examen des comptes et résultats

Le compte de résultat fait apparaître une perte de 62 406 euros que nous vous proposons d'affecter conformément aux dispositions de la loi et des statuts de la société ainsi qu'il sera dit ci-après.

- Compte de résultat :

Au cours de l'exercice écoulé, le chiffre d'affaires s'est élevé à 1 701 749 euros.

Nos charges d'exploitation se sont élevées globalement à 1 754 077 euros.

Après prise en compte du résultat exceptionnel, le résultat de l'exercice se solde par une perte de 62 406 euros.

- Proposition d'affectation du résultat

Les comptes annuels, tels qu'ils sont présentés et soumis à approbation, font ressortir une perte de 62 406 euros qu'il conviendrait d'affecter de la manière suivante :

AFFECTATION

Au compte report à nouveau	- 62 406 euros
----------------------------	----------------

- Tableau des résultats des cinq derniers exercices

Au présent rapport est annexé le tableau faisant apparaître les résultats de la société au cours des cinq derniers exercices.

III - ACTIVITES DE LA SOCIETE EN MATIERE DE RECHERCHE ET DE DEVELOPPEMENT

Néant.

IV - MODIFICATIONS APPORTEES AU MODE DE PRESENTATION DES COMPTES ANNUELS OU AUX METHODES D'EVALUATION SUIVIES LES ANNEES PRECEDENTES

Néant.

V - DIVIDENDES VERSES AU TITRE DES TROIS EXERCICES PRECEDENTS ET AVOIR FISCAL CORRESPONDANT A L'ARTICLE 243 BIS DU C.G.I.

Afin de nous conformer aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des impôts, nous vous rappelons qu'aucun dividende n'a été distribué au titre des trois exercices précédents.

VI - DEPENSES NON DEDUCTIBLES FISCALEMENT

Conformément aux dispositions de l'article 223 quater du Code des Impôts, je vous précise que les comptes de l'exercice écoulé prennent en charge les dépenses non déductibles du résultat fiscal, au regard de l'article 39-4 du même code et réintégrées fiscalement.

VII - FILIALES ET PARTICIPATIONS

Néant.

VIII - ACTIVITES DES FILIALES DE LA SOCIETE (FRANCAISE ET ETRANGERE) (ARTICLE L.233-6 ET L.247.1 DU CODE DE COMMERCE)

Néant.

IX - SOCIETES CONTROLEES DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT PAR LA SOCIETE ET PARTS DU CAPITAL DE LA SOCIETE DETENUES PAR CELLES-CI

Néant.

X - PRISE DE PARTICIPATIONS SIGNIFICATIVES OU DE CONTROLE DANS DES SOCIETES AYANT LEUR SIEGE EN FRANCE

Néant.

XI - REPARTITION DU CAPITAL-ACTION D'AUTO-CONTROLE - OPTION D'ACHAT OU DE SOUSCRIPTION

Néant.

XII - FRAIS GENERAUX EXCESSIFS NON ENGAGES DANS L'INTERET DE LA SOCIETE

Néant.

XIII - REGULARISATION EN CAS DE PARTICIPATIONS RECIPROQUES ILLICITES

Néant.

XIV - SANCTIONS PRONONCEES PAR L'AUTORITE DE LA CONCURRENCE

Néant.

XV - INFORMATION SUR LES DELAIS DE PAIEMENT

Les délais de paiement sont indiqués dans le tableau ci-joint.

XVI - EMISSION DE VALEURS MOBILIERES DONNANT ACCES AU CAPITAL

Néant.

XVII - PARTICIPATION DES SALARIES AU CAPITAL

Etat de la participation des salariés au capital social (article L.255-102 du Code de Commerce) : Néant.

Nous vous précisons qu'en application des dispositions des articles L.225-129-6 du Code de Commerce, vous devez vous prononcer sur la réalisation d'une augmentation de capital social en numéraire au bénéfice des salariés de la société et dans les conditions prévues aux articles L.3332-18 et suivants du Code du Travail.

XVIII - MANDAT DU PRESIDENT

Nous vous rappelons que le Président a été désigné pour une durée illimitée.

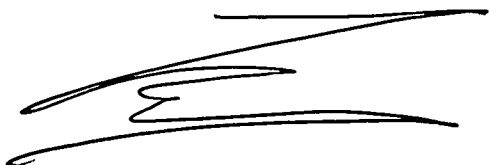
XIX - MANDAT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

La société AWA n'est pas soumis à l'obligation d'un commissaire aux comptes.

XX - CONVENTION DE L'ARTICLE L.227-10 DU CODE DE COMMERCE

En application des dispositions de l'article L. 227-10 du Code de commerce, il est rappelé l'absence de nouvelles conventions intervenues entre la Société et son Président.

Le Président

A handwritten signature in black ink, consisting of several fluid, overlapping strokes.

AWA
Société par actions simplifiée
Au capital de 50.000 €
Siège Social : 16 rue Léna Bernstein 51100 Reims
RCS REIMS 907 561 377

RAPPORT SPECIAL DE LA GÉRANCE
PRÉSENTÉ A L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE
DU 30 JUIN 2026

Chers Associés,

Vous avez à vous prononcer sur les conventions visées à l'article L.612-5 du Code de Commerce.

Ces conventions s'analysent de la façon suivante :

Avec la société ILKLEY FINANCE

- Convention d'intégration fiscale signée en date du 12 décembre 2006
- Convention de trésorerie signée en date du 3 septembre 2012
- Convention de prestations administratives, stratégique et juridiques

Avec la SARL NPL

- Convention de domiciliation

Avec la SARL VICLO

- Bail commercial signé en date du 25 novembre 2024.

Le Président



AWA
Société par actions simplifiée
Au capital de 50.000 €
Siège Social : 16 rue Léna Bernstein 51100 Reims
RCS REIMS 907 561 377

PROPOSITION D'AFFECTATION DU RESULTAT
EXERCICE SOCIAL CLOS LE 31 DECEMBRE 2025

PREMIERE RESOLUTION

L'associé unique, après avoir constaté que les comptes de l'exercice font apparaître une perte de 62 406 euros décide de l'affecter de la manière suivante :

AFFECTATION

Au compte report à nouveau - 62 406 euros

Compte tenu de cette affectation, les capitaux propres de la société seraient de 162 752 euros.

Conformément à la loi, l'associé unique constate qu'aucun dividende n'a été distribué au titre des trois exercices précédents.

Décision de l'associé unique du 30 juin 2026

Certifié conforme
Le Président

